



Négociation de la caution bancaire

Par **LAUNAY Patrick**, le **20/09/2017** à **19:17**

Bonjour,

Ma société a fait l'objet d'un redressement , puis d'une liquidation. Une banque a appelé ma caution, l'autre pas.

Le montant appelé est de 150 000 euros. J'ai fait proposer par mon avocat 60 000 : pensez vous que j'ai une chance d'aboutir sur une telle offre de négociation ? (j'ai travaillé avec eux sans aucun accident pendant trente ans et leur ai apporté plus de 6M€ de dossiers de financement) et pensez vous possible que l'autre banque , même si elle a cinq ans pour appeler la caution, puisse laisser tomber , ou est-ce systématique ?

Merci de vos retours d'expérience.